

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SÉANCE DU MERCREDI 29 JUILLET 2020**

Membres :

- en exercice	45
- présents	39
- représentés	6
- excusés	0
- votants	45

Secrétaire de séance : Madame Audrey RONDINI-GILLI

Le quorum requis étant atteint, le Conseil communautaire peut valablement délibérer.

**Délibération n° 2020/07/29-29**

**OBJET : Budget annexe Déchets Ménagers et Assimiles (DMA) - Budget supplémentaire de l'exercice 2020**

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf juillet à quatorze heures et trente minutes, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez, dûment convoqués le 22 juillet 2020, se sont réunis Salle de l'Espéidou - 111, route des Moulins de Paillass à 83580 GASSIN, sous la Présidence de M. Vincent MORISSE, président.

**Membres présents :**

Vincent MORISSE	Philippe BURNER	Aline CHARLES
Marc Etienne LANSADE	Audrey RONDINI-GILLI	Patricia AMIEL
Philippe LEONELLI	Gilbert UVERNET	Cécile LEDOUX
Anne-Marie WANIART	Christiane LARDAT	Jean-Maurice ZORZI
Bernard JOBERT	Jacki KLINGER	Véronique LENOIR
Thomas DOMBRY	Patricia PENCHENAT	Michel LE DARD
Stéphan GADY	Mireille ESCARRAT	Julienne GAUTIER
Laurent GIUBERGIA	Patrick HERMIER	Thierry GOBINO
Jean PLENAT	Didier SILVE	Isabelle CARBON
Sylvie SIRI	Anne KISS	Maxime ESPOSITO
Céline GARNIER	Catherine HURAUT	Michèle DALLIES
Christophe ROBIN	Catherine BRUNETTO	Valérie MORA
Sylvie GAUTHIER	Sylvie JARIER	Frédéric BLUA

**Membres représentés :**

Alain BENEDETTO donne procuration à Bernard JOBERT  
Roland BRUNO donne procuration à Patricia AMIEL  
Franck THIRIEZ donne procuration à Gilbert UVERNET  
Frédéric CARANTA donne procuration à Anne KISS  
Lucie LAFEUMA donne procuration à Thomas DOMBRY  
Jean-Pierre TUVERI donne procuration à Sylvie SIRI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20200729-2020\_07\_29\_29-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/08/2020  
Publication : 06/08/2020

Délibération n° 2020/07/29-29

**OBJET : Budget annexe Déchets Ménagers et Assimiles (DMA) - Budget supplémentaire de l'exercice 2020**

**Le rapporteur expose :**

**Le budget supplémentaire est une décision modificative spécifique qui permet la reprise des résultats de l'exercice budgétaire précédent lorsque le budget primitif a été voté sans reprise de résultat. Le vote du budget supplémentaire permet également d'ajuster les dépenses ou les recettes qui seraient intervenues depuis le vote du budget primitif en fonction de l'évolution des projets tant en fonctionnement qu'en investissement.**

**Son montant est de :**

- ↳ 1 132 500,40 € en fonctionnement.
- ↳ 320 246,87 € en investissement.

**Les dépenses complémentaires en fonctionnement se décomposent comme suit :**

- ↳ Augmentation des coûts copies liée au nouveau marché : + 700 €,
- ↳ Maintenance des logiciels de pesées et de facturation : + 7 296 € due à une prévision sous-estimée au budget primitif,
- ↳ Location véhicules : + 5 000 €,
- ↳ Consommations téléphoniques : + 600 €,
- ↳ Entretien du bâtiment : + 5 300 € lié à la pandémie,
- ↳ Ajustement des amortissements des biens : + 185 000 € due à une prévision sous-estimée au budget primitif,
- ↳ Dépenses imprévues : 928 604,40 €.

**Ces dépenses supplémentaires sont financées par :**

- ↳ L'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement 2019 : 1 398 265,40 €,
- ↳ La reprise sur provision concernant la taxe sur les déchets réceptionnés au sein de l'installation de stockage du Balançon : + 84 235 €,

**Cette provision a été constituée par le syndicat intercommunal du Golfe de Saint-Tropez suite à un litige sur le paiement de taxe sur les déchets réceptionnés au sein de l'installation de stockage (ISDND) du Cannet des Maures. En effet, la commune du Cannet des Maures a institué cette alors qu'aucune extension du site n'avait été accordée par le Préfet.**

**Par transfert au 1<sup>er</sup> janvier 2013, c'est la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez qui a repris ce dossier.**

**Ce litige n'a plus lieu d'être puisqu'il a été régularisé par délibération n°2017/05/31-10 et les taxes ont été remboursées à la société DRAGUI-TRANSPORTS.**

- ↳ La redevance spéciale : - 350 000 € ; baisse de la fréquentation liée à la pandémie.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20200729-2020\_07\_29\_29-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/08/2020  
Publication : 06/08/2020

Concernant l'investissement, les ajustements proposés en dépenses sont les suivants :

- ↳ Intégration des restes à réaliser 2019 : + 320 246,87 €.
- ↳ Il n'y a pas de dépenses nouvelles sur l'exercice 2020.

Ces dépenses supplémentaires sont couvertes par les recettes ci-dessous :

- ↳ Intégration de l'excédent d'investissement 2019 : + 6 127 180,06 €,
- ↳ Affectation du solde de l'excédent de fonctionnement 2019 : 2 288 131,99 €,
- ↳ Ajustement des amortissements des biens : + 185 000 € due à une prévision sous-estimée au budget primitif,
- ↳ Intégration des restes à réaliser 2019 : + 282 587,82 €.

Afin d'équilibrer la section d'investissement, il est proposé d'annuler l'enveloppe d'emprunt inscrite au budget primitif soit 8 562 653 €.

Sur proposition de monsieur le président de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez, il est demandé à l'assemblée de se prononcer sur les modifications suivantes :

Dépenses de Fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Chapitre	BS 2020	Chapitre	BS 2020
Chapitre 011 : Charges à caractère général	18 896,00	Chapitre 013: Atténuations de charges	0,00
Chapitre 012 : Charges de personnel	0,00	Chapitre 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	-350 000,00
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante	0,00	Chapitre 73 : Impôts et taxes	0,00
Chapitre 66 : Charges financières	0,00	Chapitre 74 : Dotations, subventions et participations	0,00
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles	0,00	Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante	0,00
Chapitre 022 : Dépenses imprévues	928 604,40	Chapitre 76 : Produits financiers	0,00
		Chapitre 77 : Produits exceptionnels	0,00
		Chapitre 78 : Reprise sur amortissements et provisions	84 235,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>947 500,40</b>	<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>-265 765,00</b>
		<b>Solde Réel de l'exercice</b>	<b>-1 213 265,40</b>
Chapitre 042 : Transfert entre sections	185 000,00	Chapitre 042 : Transfert entre sections	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>185 000,00</b>	<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>	<b>0,00</b>
		<b>Solde Ordre de l'exercice</b>	<b>-185 000,00</b>
		<b>Solde de l'exercice</b>	<b>-1 398 265,40</b>
Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement	0,00	Chapitre 002 : Excédent	1 398 265,40
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>1 132 500,40</b>	<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>1 132 500,40</b>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20200729-2020\_07\_29\_29-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/08/2020  
Publication : 06/08/2020

Dépenses d'Investissement		Recettes d'Investissement	
Chapitre	BS 2020	Chapitre	BS 2020
Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00	Chapitre 10 : Dotations fonds divers et réserves (hors 1068)	
Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles	0,00	Chapitre 13 : Subventions d'investissement reçues	0,00
Chapitre 204 : Subventions d'équipement versées	0,00	Chapitre 27 : Autres immobilisations financières	0,00
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	0,00	Chapitre 024 : Produits des cessions	0,00
Chapitre 23 : Immobilisations en cours	0,00		
Chapitre 020 : Dépenses imprévues	0,00		
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>0,00</b>
		<b>Solde Réel de l'exercice</b>	<b>0,00</b>
Chapitre 040 : Transfert entre sections	0,00	Chapitre 040 : Transfert entre sections	185 000,00
Chapitre 041 : Opérations patrimoniales	0,00	Chapitre 041 : Opérations patrimoniales	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>185 000,00</b>
		<b>Solde Ordre de l'exercice</b>	<b>185 000,00</b>
		<b>Excédent de financement</b>	<b>185 000,00</b>
		Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00
		<b>Excédent de financement après virement</b>	<b>185 000,00</b>
Chapitre 001 - Déficit d'investissement reporté	0,00	Chapitre 001 - Excédent d'investissement reporté	6 127 180,06
<b>Restes à Réaliser</b>	<b>320 246,87</b>	<b>Restes à Réaliser</b>	<b>282 587,82</b>
		<b>Excédent de financement total</b>	<b>6 274 521,01</b>
		<b>Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)</b>	2 288 131,99
		<b>Emprunt</b>	-8 562 653,00
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>320 246,87</b>	<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>320 246,87</b>

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction comptable M14 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 24/2012 du 27 décembre 2012 portant création de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 44/2020-BCLI du 30 janvier 2020 portant modification des statuts de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez ;

Vu la délibération n° 2015/09/23-08 du Conseil communautaire du 23 septembre 2015 portant création du budget annexe DMA ;

Vu la délibération n° 2019/11/13-02 du Conseil communautaire du 13 novembre 2019 portant sur le débat d'orientation budgétaire 2020 ;

Vu la délibération n° 2019/12/04-15 du Conseil communautaire du 4 décembre 2019 portant vote du budget annexe DMA - budget primitif 2020 ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20200729-2020\_07\_29\_29-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/08/2020

Publication : 06/08/2020

Vu la délibération du Conseil communautaire de ce jour relative au compte de gestion 2019 du budget annexe DMA ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de ce jour relative à l'adoption du compte administratif 2019 du budget annexe DMA ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de ce jour relative à l'affectation des résultats 2019 du budget annexe DMA ;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à l'ajustement des inscriptions budgétaires.

CONSIDÉRANT l'avis favorable du bureau communautaire du 20 juillet 2020.

CONSIDÉRANT l'avis favorable du conseil d'exploitation du 22 juillet 2020.

**Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,**

### **DÉCIDE**

#### **Article 1 :**

**D'ADOPTER** le rapport ci-dessus-énoncé.

#### **Article 2 :**

**D'ADOPTER** le budget supplémentaire de l'exercice 2020 du budget annexe DMA tel que présenté ci-dessous.

<b>Dépenses de Fonctionnement</b>		<b>Recettes de fonctionnement</b>	
Chapitre	BS 2020	Chapitre	BS 2020
Chapitre 011 : Charges à caractère général	18 896,00	Chapitre 013: Atténuations de charges	0,00
Chapitre 012 : Charges de personnel	0,00	Chapitre 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	-350 000,00
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante	0,00	Chapitre 73 : Impôts et taxes	0,00
Chapitre 66 : Charges financières	0,00	Chapitre 74 : Dotations, subventions et participations	0,00
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles	0,00	Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante	0,00
Chapitre 022 : Dépenses imprévues	928 604,40	Chapitre 76 : Produits financiers	0,00
		Chapitre 77 : Produits exceptionnels	0,00
		Chapitre 78 : Reprise sur amortissements et provisions	84 235,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>947 500,40</b>	<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>-265 765,00</b>
		<b>Solde Réel de l'exercice</b>	<b>-1 213 265,40</b>
Chapitre 042 : Transfert entre sections	185 000,00	Chapitre 042 : Transfert entre sections	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>185 000,00</b>	<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>	<b>0,00</b>
		<b>Solde Ordre de l'exercice</b>	<b>-185 000,00</b>
		<b>Solde de l'exercice</b>	<b>-1 398 265,40</b>
Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement	0,00	Chapitre 002 : Excédent	1 398 265,40
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>1 132 500,40</b>	<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>1 132 500,40</b>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20200729-2020\_07\_29\_29-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/08/2020  
Publication : 06/08/2020

Dépenses d'Investissement		Recettes d'Investissement	
Chapitre	BS 2020	Chapitre	BS 2020
Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00	Chapitre 10 : Dotations fonds divers et réserves (hors 1068)	
Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles	0,00	Chapitre 13 : Subventions d'investissement reçues	0,00
Chapitre 204 : Subventions d'équipement versées	0,00	Chapitre 27 : Autres immobilisations financières	0,00
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	0,00	Chapitre 024 : Produits des cessions	0,00
Chapitre 23 : Immobilisations en cours	0,00		
Chapitre 020 : Dépenses imprévues	0,00		
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>0,00</b>
		<b>Solde Réel de l'exercice</b>	<b>0,00</b>
Chapitre 040 : Transfert entre sections	0,00	Chapitre 040 : Transfert entre sections	185 000,00
Chapitre 041 : Opérations patrimoniales	0,00	Chapitre 041 : Opérations patrimoniales	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>185 000,00</b>
		<b>Solde Ordre de l'exercice</b>	<b>185 000,00</b>
		<b>Excédent de financement</b>	<b>185 000,00</b>
		Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00
		<b>Excédent de financement après virement</b>	<b>185 000,00</b>
Chapitre 001 - Déficit d'investissement reporté	0,00	Chapitre 001 - Excédent d'investissement reporté	6 127 180,06
<b>Restes à Réaliser</b>	<b>320 246,87</b>	<b>Restes à Réaliser</b>	<b>282 587,82</b>
		<b>Excédent de financement total</b>	<b>6 274 521,01</b>
		<b>Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)</b>	2 288 131,99
		<b>Emprunt</b>	-8 562 653,00
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>320 246,87</b>	<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>320 246,87</b>

**Résultat du vote : à la majorité avec 44 voix pour et 1 voix contre (Valérie MORA).**

Signé : Vincent Morisse, président

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20200729-2020\_07\_29\_29-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/08/2020  
Publication : 06/08/2020